

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2025**  
**MODIFIANT LE *PLAN D'URBANISME* NUMÉRO 211-2013**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2025 MODIFIANT LE *PLAN D'URBANISME* DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 343-2025 à la séance ordinaire du 13 janvier 2025, du projet de Règlement numéro 3xx-2024 modifiant le *Plan d'urbanisme* de la municipalité de Caplan, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 février 2025 à compter de 20 heures, à la salle multifonctionnelle, lieu des séances du Conseil ce, en conformité de la Loi;

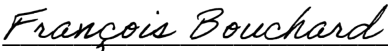
**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'identifier, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Caplan, les secteurs sujets aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène;

**QUE** ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'**il sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante [www.municipalitecaplan.com](http://www.municipalitecaplan.com)

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Caplan, ce 14 janvier 2025.

  
\_\_\_\_\_  
François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier